



## mon mari avait une dette au crédit mutuelavant son décès x

Par **urynaridiet2012**, le **27/05/2020** à **13:12**

mon mari est décédé le 21 octobre 2019 . nous étions en surendettement il avait une dette de 500 e au crédit mutuel notre banque. ont devait commencer a rembourser en janvier 2020. j'ai envoyer le certificat de décès a la banque de france et un nouveau dossier a été refait a mon non en incluant les 500 e qu'il devait.le 11 novembre la carsat a verser sur son compte perso sa retraite.mon dossier a la banque de france a été accepter avec un effacement total des dettes vu la situation. sur le compte de mon défunt mari il y a ses 500 e mais le crédit mutuel me dise qu'il ne peuve pas me les redonner que s'est pour régler la dette qu'il avait chez eux.le crédit mutuel a t'il le droit de garder cette argent même si la banque de france éteint tous les dettes donc celle de mon défunt mari. cordialement